

L'an deux mil quinze, le mercredi 1er juillet à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Axel PONROY, Maire.

Date de Convocation : le 26 juin 2015

Présents : : MM. Axel PONROY, Sophie BERTRAND, Daniel PÉRAS, Pascal RAPIN, Sylvie THÉVENETTE, Patrick BELLOT, Cyril LABROUSSE, Laurent DELATTRE, Luc DELANNOY, Mary STIANTI-DURET, Jean-Luc CHANTEREAU

Excusés : Félix VAN DE WALLE (pouvoir à S.BERTRAND), Charles COSSON (pouvoir à L. DELANNOY).

Absente : Edwige RADOUX.

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Délégation de pouvoir de police à Monsieur RAPIN

Monsieur le Maire explique qu'il convient de déléguer au Maire-Adjoint, chargé de la sécurité, les pouvoirs de police. Il propose d'entériner cette délégation pour M. Pascal Rapin

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Location du Plan d'eau Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de location du plan d'eau communal, actuellement de 5 100 €, n'a pas révisé depuis le 1^{er} juillet 2012. Il propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer annuel à 5 500 € à compter du 15 juillet 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Présentation du PEDT (Projet Éducatif de Territoire)

Madame Sophie Bertrand présente ce nouveau PEDT qui prend en compte la coopération intercommunale.

M. le Maire en fait lecture. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Étude du projet de la place de la Mairie.

Un devis a été réalisé pour 28 169 euros HT. Un débat s'installe sur la nécessité de places de parking, le stationnement de voitures devant l'école pose problème.

Une consultation sera organisée avec les parents d'élèves et la population.

Reprise du chantier du bassin d'orage au lotissement le Clos des Chaumes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Romain BOULDOIRE (Centre Recyclage) reçue le 10 juin 2015 dans laquelle ce dernier informe la mairie qu'il ne peut pas effectuer les travaux de terrassement qui lui ont été commandés suite à son devis du 10 février (délibération du 21 mars 2015).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entrepreneur GOLFIER Marc (SARL MTP à Quincy) pour effectuer la même prestation pour un montant de 3 985 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de la SARL MTP et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 4 782 € TTC.

Demandes de dérogations scolaires.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les demandes de dérogations scolaires qu'il a reçues pour la rentrée 2015 – 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme à l'unanimité l'avis favorable donné par le Maire pour la scolarisation à Quincy des enfants domiciliés dans les communes extérieures :

- Ethan et Aymeric GOURSAUD (CP et PS) Cerbois
- Tiago MARTINS DA SILVA PEREIRA (MS) Cerbois

Tarifs cantine pour la rentrée 2015-2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tarif appliqué l'année dernière pour la cantine et propose une augmentation de 4% suite à l'indice d'augmentation de 1.3 transmis par le prestataire actuel ANSAMBLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et fixe le prix des repas à :

- 3,05 € TTC par enfant et
- 3,90 € TTC par adulte

La mairie continuera à acheter le pain chez le boulanger et l'eau chez l'épicier de Quincy.

Acceptation du chèque de Groupama

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de la part de GROUPAMA (assureur de la commune) d'un montant de 3,38 € suite à une modification des contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement.

Approbation du devis pour le mur de soutènement du parking du cimetière

Monsieur Pascal RAPIN, Maire-Adjoint en charge des travaux, présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçus concernant l'aménagement d'un muret en soutien du talus le long du parking du cimetière.

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| - MILLET & FILS à Vierzon | 11 941,50 € H.T |
| - SARL HERNANDEZ à Vierzon | 16 345,08 € H.T |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise MILLET & FILS pour un montant de 14 329,80 € TTC et autorise le Maire-Adjoint à signer le devis.

Questions diverses :

- Monsieur Patrick HERVET renouvelle sa demande pour l'achat de la parcelle située à côté du lavoir place de l'écluzeau . Le conseil donne son accord à l'unanimité en sachant qu'il existe une servitude de passage.
- des devis sont demandés pour des sweat-shirts et Tee-shirts qui seraient distribués aux enfants pour la saint Nicolas.
- La commission commerce, artisanat, économie, promotion locale, présente un devis de 6 600 € pour l'installation de quatre panneaux informatifs sur les commerces et artisans du village semblables à ceux récemment installés à Lury sur Arnon. Une rencontre avec commerçants, artisans, entrepreneurs pourrait avoir lieu le dimanche 4 octobre de 16 heures à 18 heures au Foyer Rural.

La Séance est levée à 23 heures 05
Ont signé les membres présents.